

# Soutien à un cadre de 13 Habitat insulté sur les réseaux sociaux

## MARSEILLE

**Une plainte a été déposée contre un membre du CSE pour des propos insultants sur une boucle Whatsapp. Ils visaient un responsable territorial, la présidente et le directeur général du bailleur social. Plus de 150 salariés se sont rassemblés en soutien.**

**J' », explique Eddy Guiriaboye, responsable territorial depuis 2006 chez 13 Habitat. « *Jamais je n'avais été confronté à des propos aussi violents, racist-***

*tes* ». Il a décidé de déposer une plainte contre le délégué syndical Sud, auteur des injures odieuses déversées sur une boucle Whatsapp de six salariés en octobre dernier. « *Ces agissements sont inadmissibles. Moi présidente, le racisme ne passera pas !* », s'insurge Nora Preziosi.

Le directeur général des services est également présent pour épauler le cadre. « *Un salarié qui était dans la boucle était outré par la teneur des conversations. Il m'a interpellé. J'ai constaté que ces propos dépassaient les bornes et j'ai fait venir un huissier qui a identifié les numéros de téléphone, dont un est professionnel* », précise Jean-Louis Ervoes.

Également ciblée dans ces échanges sur le réseau social, la direction a pris des mesures.

D'abord convoqué, puis éloigné à titre conservatoire le temps d'une enquête, le délégué syndical a écopé d'une mesure de licenciement. Cette dernière n'a pas été validée par l'Inspection du travail, qui ne retient pas les griefs. Les propos diffamatoires étaient écrits dans une boucle privée. Or, l'employeur n'a pas le droit de consulter les messages privés d'un salarié. La jurisprudence\* considère cependant comme valable la procédure disciplinaire engagée contre un salarié dont les messages échangés avec une collègue via son adresse professionnelle sont insultants envers des supérieurs et subordonnés et comportent de nombreuses critiques sur l'organisation, la stratégie et les méthodes de l'entreprise. La direction de 13 Habitat



**150 salariés, sa direction et le Cran ont soutenu Eddy Guiriaboye dans sa plainte déposée contre l'auteur des injures. PHOTO M.G.**

entend donc contester cette décision « *par la voie juridique et en interpellant le ministère* », annonce le directeur général. Quant à Haidari Nassurdine, scandalisé par l'utilisation du mot « *boy* », à forte connotation coloniale, le président du Cran assure que « *l'association se por-*

*tera partie civile dans la plainte* ». De son côté, Sud Solidaires 13 prend connaissance du dossier et alerte au national.

**M.G.**

\* Arrêt n°18-24861 rendu par la chambre sociale de la cour de cassation le 9 septembre 2020